Relations UE/RAS Macao: consolidation à partir de l'an 2000

2000/2099(COS) - 05/08/2005 - Document de suivi

OBJECTIF : présentation du Rapport annuel 2004 de la Commission sur la Région administrative spéciale (RAS) de Macao.

CONTENU : En 2004, la situation politique à Macao a été marquée par une grande stabilité, le territoire poursuivant, cinq ans après sa rétrocession à la République populaire de Chine (RPC), son processus de consolidation en tant que région administrative spéciale. L'évolution politique et constitutionnelle progressive du territoire a été conduite en accord avec les dispositions de la loi de base.

Au mois de février, le gouvernement de Macao a présenté le projet législatif concernant l'élection du nouveau chef de l'exécutif après consultation du gouvernement central de la RPC et du conseil exécutif du territoire. M. Edmund Ho, l'actuel chef de l'exécutif, qui était le seul candidat sa propre succession, a été réélu à une majorité de 98% des voix exprimées au comité électoral en août 2004. Le président chinois, M. Hu Jintao, a réaffirmé l'attachement de la RPC aux dispositions de la loi de base de la RASM et notamment au statut d'autonomie du territoire consacré dans le principe «le peuple de Macao administre Macao».

La Commission se félicite de la récente création, au sein du gouvernement de Macao, de l'Office de la réforme juridique et législative, qui coordonnera, entre autres, l'application des mesures visant à améliorer l'opérationnalité du système judiciaire de la RASM. Ainsi, la formation de juges et de magistrats ainsi que de fonctionnaires judiciaires bilingues sera poursuivie en vue d'accélérer les procédures judiciaires, ce qui rendra l'administration de la Justice plus équitable.

La Commission salue l'intention du gouvernement de Macao de préserver le rôle international de la RASM à travers, notamment, le renforcement de ses liens avec l'Union européenne. La signature de l' accord régional de coopération dans le delta de la rivière des Perles par la RASM en juin 2004, ainsi que la création, à Macao, du secrétariat du Forum économique, commercial et de coopération entre la Chine et les pays lusophones sont des pas importants dans l'affirmation du rôle de Macao en tant que centre régional de promotion des affaires et de l'investissement étranger en Chine, notamment dans la province du Guangdong.

En 2004, Macao a connu un essor économique sans précédent suite à la libéralisation du secteur du jeu et au développement important du secteur touristique stimulé par l'adoption du système facilitant l'entrée dans le territoire des touristes provenant de la RPC. Après une augmentation de 14% en 2003, le PIB a progressé de 28% en 2004. D'autres secteurs économiques comme l'industrie, l'immobilier et l'aviation ont aussi évolué favorablement et la situation du marché du travail s'est nettement améliorée. Le resserrement des liens économiques entre Macao et la Chine a renforcé l'intégration entre les deux économies, notamment suite à la création de la zone industrielle transfrontalière de Macao-Zhuai et à la mise en œuvre de l'accord CEPA (Closer Economic Partnership Arrangement) le 1er janvier 2004. La Commission encourage les autorités du territoire à poursuivre sur la voie de sa consolidation, notamment en mettant œuvre des mesures visant à diversifier la base économique de la RASM.

La 10ème commission mixte a eu lieu à Macao le 3 mars 2004. La Commission a souligné son attachement à la mise en œuvre effective des dispositions de la loi de base de la RASM et a salué la croissance économique de la région.